

REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC 1)

*Décision d'agrément n° AN75-PSC-025-2024-27 relative à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) », délivrée le 1^{er} février 2024 par le ministère de l'intérieur (DGSCGC) à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France
(Validité du 02 février 2024 jusqu'au 01 février 2027)*

Le présent référentiel a été écrit par la « Commission technique et pédagogique du SUAP et du secourisme » et l'équipe pédagogique nationale (EPN) de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

***Propriété exclusive de la FNSPF**, il est mis à la seule disposition des Unions départementales de sapeurs-pompiers ou autres entités qui lui sont spécifiquement affiliées pour les formations aux premiers secours.*

Toute utilisation, copie ou reproduction, en dehors de ce cadre, sans autorisation préalable et écrite de la FNSPF est en conséquence interdite.

Table des matières

Préambule	Page 3
Définitions et termes	Page 4
Cahier des charges	Page 10
Formation Ouverte A Distance (FOAD)	Page 13
Certification	Page 15
Annexe 1 : Liste du matériel minimum obligatoire	Page 16
Annexe 2 : Fiche de suivi et d'évaluation des candidats « PSC1 » (sans FOAD)	Page 17
Annexe 3 : Fiche de suivi et d'évaluation des candidats « PSC1 » (avec FOAD)	Page 18
Annexe 4 : Liste nominative des candidats (PSC1)	Page 19
Annexe 5 : Questionnaire fin de formation stagiaire (PSC1)	Page 20
Annexe 6 : Compte rendu formateur	Page 21
Annexe 7 : Procès-verbal formation initiale (PSC1)	Page 22
Annexe 8 : Procès-verbal formation continue (PSC1)	Page 23
Annexe 9 : Fil conducteur (PSC1)	Page 24
Annexe 10 : Fil conducteur (PSC1 FOAD)	Page 25
Annexe 11 : Fiches de séquences PSC1	Page 26
Annexe 12 : Les 101 UDSP ou associations assimilées affiliées à la FNSPF pour les formations « Premiers secours »	Page 36
Annexe 13 : Modèle FNSPF de Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile PSC1	Page 37
Annexe 14 : Modèle FNSPF d'attestation de formation continue PSC1	Page 38
Bibliographie	Page 39

Précisions

Les annexes 2 à 10 sont des modèles dont le contenu et les mentions doivent être obligatoirement repris et respectés ; ces modèles peuvent toutefois être personnalisés par les entités affiliées (notamment logo).

Les UDSP ou associations assimilées affiliées à la FNSPF pour les formations « Premiers secours » sont soumis à l'obligation de délivrer les certificats de compétences PSC1 et les attestations de formation continue PSC1 strictement conformes aux modèles fédéraux présentés en annexes 12 et 13.

Préambule

L'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » demande dans son annexe 2 aux organismes habilités et aux associations nationales agréées d'établir un référentiel interne de formation et de certification.

Comme tous nos référentiels internes de formation et de certification, ce référentiel est rédigé par la « **Commission technique et pédagogique du SUAP et du secourisme** » et l'équipe pédagogique nationale (EPN) de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) **et contrôlé par la Direction Juridique de la Maison des Sapeurs-Pompiers de France**.

Validé par le Comité Exécutif **de la FNSPF**, il est l'unique document de référence à respecter **obligatoirement** par toutes les unions ou associations affiliées à la FNSPF **et leurs équipes pédagogiques**.

Ce référentiel n'est pas un scénario pédagogique ; il définit les règles à suivre pour organiser des formations « PSC 1 ». Toutefois il est proposé un fil conducteur **(sans ou avec FOAD)** permettant une **organisation de qualité et cohérente sur le territoire national**. Il est laissé le choix aux unions ou associations affiliées à la FNSPF qui le jugent nécessaire d'écrire leur scénario pédagogique **sous réserve de respecter** les règles définies dans le présent référentiel.

L'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile. Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Définitions et termes

Dans un souci d'uniformiser les formations animées par les sapeurs-pompiers **relevant du réseau associatif fédéral**, les définitions suivantes sont la **référence** à suivre par tous les formateurs **des UDSP ou associations assimilées affiliées à la FNSPF pour les formations « Premiers secours »**.

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées **AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751**.

Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

Activité d'application

C'est la réalisation de cas concrets ou de mises en situation.

Activité pédagogique

Il existe trois types d'activité pédagogique :

- **Activité de découverte** : l'apprenant découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas.
- **Activité de démonstration** : le formateur ou un autre émetteur (vidéo, etc.) transmet un savoir.
- **Activité d'application** : les apprenants appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Analogie (méthode d'évaluation comparative ou analogique)

Comparaison entre le niveau de connaissance acquis des apprenants et le niveau à acquérir.

Apprenant

Personne active et engagée dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement de connaissances et de leur mise en œuvre.

Apprentissage

Technique d'enseignement constituant une des phases d'une séquence pédagogique. L'apprentissage a pour finalité, pour l'apprenant, d'acquérir, d'approfondir des connaissances et de développer des aptitudes.

Capacité (du stagiaire)

Ensemble des performances constatées qui peuvent être définies par un ou des référentiels de contenu de formation.

Les capacités sont souvent exprimées en termes de savoirs et savoir-faire.

La capacité est un potentiel opérationnel qui n'est pas encore éprouvé en situation réelle.

Cas concret

Technique d'apprentissage constituant une des phases d'application d'une séquence pédagogique. Il permet aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation proche de la réalité.

Certificat de compétences

Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'Etat, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

Compétence de sécurité civile

Mise en œuvre de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction, une activité ou un emploi.

Compétence « définition Afnor »

Mise en œuvre de capacités en situation professionnelle qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité.

Concepteur et encadrant d'action de formation

Formateur détenant un certificat de compétences de pédagogie appliquée à un emploi et à jour des dispositions réglementaires de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant et titulaire du certificat de compétences de conception et encadrement **d'une action** de formation.

Démonstration pratique

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Cette technique pédagogique est composée en générale de 3 parties :

- **Démonstration en temps réel** : présentation complète d'une conduite à tenir (CAT), sans commentaire (possibilité d'utiliser la vidéo).
- **Démonstration commentée et justifiée** : demande aux participants d'identifier les principales étapes de la CAT. Démonstre à nouveau le ou les geste(s) de secours nouveau(x) en expliquant et justifiant la nouvelle technique et/ou procédure.
- **Reformulation** : refait le(s) geste(s) guidé par un ou plusieurs apprenants.

Les formateurs choisissent, selon le message à transmettre, de pratiquer tout ou partie de la démonstration pratique.

Démonstration pratique dirigée

A l'instar de la « Démonstration pratique », elle est utilisée pour montrer une ou des techniques et leur enchaînement lorsque le nombre de formateurs n'est pas suffisant. Les formateurs montrent la nouvelle action, aidés par les participants qu'ils dirigent au fur et à mesure de la progression.

Diplôme

Document écrit sanctionnant des connaissances et ouvrant des droits. Il émane d'une autorité compétente sous contrôle de l'Etat. Il conditionne parfois l'accès à certaines professions ou à certaines formations ou concours.

Discussion dirigée

C'est une technique pédagogique qui consiste à cadrer la discussion en posant des questions fermées.

Etude de cas

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des apprenants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour adapter son message.

Evaluation de la formation

Action d'apprécier, à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : apprenants, formateur, autorité d'emploi, etc.

Evaluation certificative

Pratiquer pendant et/ou en fin de formation, elle permet de faire le point sur les acquis afin de sanctionner le niveau de qualification en vue de certifier une compétence.

Evaluation diagnostique

Mise en évidence de points forts et de points faibles à partir d'éléments observables pour formuler des objectifs d'évolution. Elle peut être utilisée avant et tout au long de la formation, comme par exemple l'étude de cas en introduction d'un cours.

Evaluation formative

Elle permet de vérifier à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique et par conséquent le degré de progression de l'apprenant vers l'objectif général. L'apprenant est informé du degré d'atteinte des objectifs fixés, des capacités acquises et celles à travailler.

Evaluation sommative

Elle permet de sanctionner positivement ou négativement lors de simulations ou d'apprentissages afin de comptabiliser ce résultat.

Exposé interactif

C'est une technique pédagogique interactive qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension. Le formateur utilise les connaissances des apprenants, développant et complétant les idées émises, complète et synthétise afin d'atteindre l'objectif.

F.O.A.D (Formation Ouverte A Distance)

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique d'une formation en présentiel. Réalisée en ligne, elle a pour objet de permettre aux apprenants d'acquérir et/ou valider un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s).

Formateur

Personne exerçant une activité de formation au sein d'une équipe pédagogique. Par sa double expertise, pédagogique et technique, le formateur contribue au développement des compétences professionnelles des apprenants. Pour cela, il participe à la conception, prépare, anime des actions de formation. Il évalue les acquis et réalise un bilan. Il accompagne ces personnes durant leur parcours et participe à l'évaluation du dispositif.

Formateur de PSC

Formateur titulaire du certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques ».

Formateur aux PS

Formateur titulaire du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours ».

Formateur de formateurs

Formateur titulaire du certificat de compétences de « formateur de formateurs ».

Logigramme

Outil permettant de visualiser de façon séquentielle et logique les actions à mener et les décisions à prendre pour atteindre un objectif défini.

Méthode démonstrative

Méthode qui suit l'enchaînement suivant : montrer (démonstration), faire faire (expérimentation) et faire dire (reformulation). Méthode qui correspond à la démonstration pratique.

Méthode expérientielle

Méthode qui consiste à placer l'apprenant en situation de faire avec des personnes qui savent faire. Dans ce cas, ce savoir est acquis par l'apprenant dans et par l'action en règle générale dans un projet réel. Le formateur incite à la formalisation du savoir-faire par l'apprenant qui est le vrai producteur du savoir qu'il partage et réélabore avec d'autres.

Méthode expositive

L'enseignant maîtrise un contenu structuré et transmet ses connaissances sous forme d'exposé, c'est le cours magistral ou l'exposé interactif.

Méthode interrogative ou maïeutique

A l'aide d'un questionnement approprié, le formateur permet à l'apprenant de construire ses connaissances par lui-même ou de faire des liens et de donner du sens à ces éléments épars. L'apprenant ou un groupe d'apprenants est incité à formuler ce qu'il sait, ce qu'il pense, ce qu'il se représente...

Méthode participative

Méthode créative de résolution des problèmes qui fait participer activement chacun des membres du groupe. Cette démarche fait intervenir des attitudes, des compétences et des connaissances particulières. L'approche participative situe le processus d'apprentissage au même rang d'importance que le sujet que l'on étudie.

Les groupes que vous constituerez seront le laboratoire idéal de l'apprentissage participatif, car ils seront suffisamment petits pour permettre à chacun des membres de participer.

Matériels pédagogiques

Tout matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique par le formateur.

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que l'apprenant formé acquiert un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès aux savoirs.

Mise en situation

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle permet aux apprenants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident décrite.

Mise en situation interactive

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle permet aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension dans le cadre d'une situation d'accident décrite.

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation, vidéo projection, tableau interactif, etc.

Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il peut permettre d'évaluer les effets de la formation.

Objectif général

Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

Objectif intermédiaire

Il décrit les capacités qu'aura le stagiaire à la fin de la partie concernée en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être.

Objectif spécifique

Il décrit de façon précise la capacité qu'aura le stagiaire à la fin de la séquence.

Organisation de la formation

Agencement des différentes actions de formation du point de vue administratif, matériel, pédagogique et logistique.

Organisme de formation

Structure ou entité de formation agréée par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

Outils pédagogiques

Moyens, matériels, aides formalisées pour augmenter l'efficacité technique pédagogique (tableau blanc, maquillage...).

Pédagogie active

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre.

La situation pédagogique suggère à l'apprenant formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

Elle prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.

Pédagogie initiale et commune

Unité d'enseignement de sécurité civile correspondant à l'emploi de formateur.

Pré-requis

Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète.

Présentiel

Il s'agit de pratiques pédagogiques réunissant le formateur et l'apprenant dans une unité de temps et de lieu.

Public

Qualité et nombre des apprenants (minimum et maximum).

Responsable pédagogique

Personne chargée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.

Savoir

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques.

Savoir-être

Capacité à s'adapter à des situations variées, à ajuster ses comportements et attitudes en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur.

Savoir-faire

Ensemble de connaissances qu'un individu est susceptible d'appliquer dans une situation donnée.

Séquence pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs spécifiques fixés par le scénario. Elle regroupe les activités et les moyens pédagogiques.

Simulation

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux apprenants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, diaporama, référentiel national, etc.

Technique miroir

C'est une méthode pédagogique qui consiste à démontrer et expliquer une technique face à l'ensemble des apprenants qui exécutent simultanément les gestes.

Techniques pédagogiques

Procédés, démarches à suivre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : étude de cas, démonstration pratique, etc.

La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

Cahier des charges (PSC1)

1. Objectif de la formation

L'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

(Annexe 1 de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié)

2. Publics visés

Cette formation est accessible à toute personne âgée au minimum de dix ans.

3. Nombre de participants

10 stagiaires maximum par formateur.

4. Modes de formation

Formation en présentiel.

Ou

Formation Ouverte A Distance (FOAD) complétée par une formation en présentiel.

La compatibilité d'une formation PSC1 dispensée en partie FOAD avec le présent RIFC est garantie uniquement par l'utilisation de la « plateforme FOAD de la FNSPF », qui doit dès lors être le support de référence à utiliser par les stagiaires inscrits.

Cette « plateforme FOAD de la FNSPF » assure en effet la complète compatibilité entre le présent RIFC FNSPF, la séquence FOAD (notamment, fil conducteur, annexe 10) et la séquence complémentaire en présentielle (notamment, fil conducteur, annexe 9).

Cette exigence de compatibilité exclut un choix libre et autonome de l'UDSP, sans vérification ni contrôle par la FNSPF, conformément à son agrément national, ses obligations et ses responsabilités.

Néanmoins, et par exception à ce dispositif, la FNSPF permet à son réseau une possibilité alternative d'un choix d'une autre plateforme FOAD sous réserve du strict respect des conditions et modalités suivantes :

- Une transmission par l'UDSP, obligatoire et préalable à toute première utilisation d'une autre plateforme FOAD que celle de la FNSPF, pour vérification par la Commission technique et pédagogique du SUAP et du secourisme et la direction juridique de la MSPF de la compatibilité et cohérence de l'outil et de ses supports, avec le RIFC PSC1 de la FNSPF :
 - Du programme détaillé de la FOAD envisagée ;
 - De la répartition détaillée des séquences FOAD / présentielle (fil conducteur FOAD).

Cette procédure est également valable et doit être mise en œuvre pour tout changement ou mise à jour ultérieure de la plateforme FOAD choisi.

- Si la FNSPF émet un avis favorable, un courrier notifiant la décision d'autorisation de la FNSPF est adressé à l'UDSP, permettant de dispenser la formation dans ces conditions (FOAD et présentielle) et dès lors de délivrer le PSC1 fédéral ;
- Si la FNSPF émet un avis défavorable, un courrier notifiant la décision défavorable de la FNSPF est adressé à l'UDSP, interdisant de dispenser la formation dans ces conditions (FOAD et présentielle) et dès lors interdisant de délivrer le certificat PSC1 fédéral.

Le non-respect de ces conditions impératives, traduisant un non-respect du présent RIFC PSC1, peut conduire la FNSPF à décider d'une suspension ou d'un retrait de l'affiliation fédérale tant que la procédure présentée n'est pas régularisée et confirmée.

5. Techniques pédagogiques

Activités de découverte :

Etude de cas, exposé interactif, remue-méninges, discussion dirigée, démonstration en temps réel.

Activités d'apprentissage :

Exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage technique miroir, mise en situation.

Activités d'application :

Mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

6. Outils pédagogiques et documents à remettre aux participants

Le matériel pédagogique minimum figure en annexe 1 du présent référentiel.

A l'issue de la formation, un manuel conforme aux textes en vigueur peut être remis aux participants.

7. Durée

La durée de la formation dispensée **en présentiel** est fixée :

- À 7 heures minimum pour une formation organisée exclusivement en présentiel ;
- À 4 heures minimum pour une formation organisée en partie avec FOAD.

8. Contenu de la formation

Le contenu de la formation doit être conforme au référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 », *Annexe 1 de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié*.

9. Compétences spécifiques demandées aux formateurs

Les formateurs autorisés à animer les formations « PSC1 » doivent être titulaires du certificat de compétence, à jour de formation continue :

- Soit de « formateur en prévention et secours civiques » ;
- Soit de « formateur aux premiers secours ».

Les titulaires du certificat de « formateur sauveteur-secouriste du travail » (FSST), à jour de formation de maintien et actualisation des compétences, sont également autorisés à dispenser l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 ».

10. Evaluation de la formation

Elle est placée sous la responsabilité des présidents des associations affiliées à la FNSPF. Elle est réalisée sous la forme de leur choix. Un exemple d'évaluation est proposé en annexe 5.

11. Règles élémentaires d'hygiène

Le formateur respecte la réglementation concernant les produits de maquillage, s'assure que la personne à maquiller ne présente pas d'allergie à ces produits et détient les justificatifs de leur conformité.

Il respecte les règles d'utilisation des mannequins et les procédures de nettoyage recommandées par le fabricant.

12. Archivage

La réglementation française précise des règles d'archivage et de conservation des documents. Ces documents peuvent être archivés sous plusieurs formes (papiers, supports informatiques...).

Les documents à archiver au secrétariat de l'UDSP ou de l'association assimilée affiliée à la FNSPF sont :

- La liste nominative (2 mois **minimum**)
- Les fiches de suivi des candidats (2 mois **minimum**)
- Le procès-verbal de la formation (30 ans **minimum**)

La sauvegarde d'une copie dématérialisée des certificats délivrés peut être une bonne pratique à envisager et permettrait de répondre ponctuellement à des demandes particulières (non-réception, perte, destruction etc).

Formation Ouverte A Distance (FOAD)

1. Objectif

La FOAD permet de diminuer le temps de formation en présentiel grâce aux apports de connaissances réalisés par l'apprenant via une plateforme de formation à distance « PSC 1 ».

2. Durée

La durée de la FOAD est au libre choix de l'apprenant.

3. Durée de validité de la FOAD

Le candidat qui a validé sa FOAD a 12 mois maximum pour suivre la partie de formation en présentiel.

Passé ce délai, il devra suivre une nouvelle FOAD.

4. Programme de la FOAD (cf. Annexe 10 : Fil conducteur (PSC1 FOAD))

La compatibilité d'une formation PSC1 dispensée en partie FOAD avec le présent RIFC est garantie uniquement par l'utilisation de la « plateforme FOAD de la FNSPF », qui doit dès lors être le support de référence à utiliser par les stagiaires inscrits.

Cette « plateforme FOAD de la FNSPF » assure en effet la complète compatibilité entre le présent RIFC FNSPF, la séquence FOAD (notamment, fil conducteur, annexe 10) et la séquence complémentaire en présentielle (notamment, fil conducteur, annexe 9).

Cette exigence de compatibilité exclut un choix libre et autonome de l'UDSP, sans vérification ni contrôle par la FNSPF, conformément à son agrément national, ses obligations et ses responsabilités.

Néanmoins, et par exception à ce dispositif, la FNSPF permet à son réseau une possibilité alternative d'un choix d'une autre plateforme FOAD sous réserve du strict respect des conditions et modalités suivantes :

- Une transmission par l'UDSP, obligatoire et préalable à toute première utilisation d'une autre plateforme FOAD que celle de la FNSPF, pour vérification par la Commission technique et pédagogique du SUAP et du secourisme et la direction juridique de la MSPF de la compatibilité et cohérence de l'outil et de ses supports, avec le RIFC PSC1 de la FNSPF :
 - Du programme détaillé de la FOAD envisagée ;
 - De la répartition détaillée des séquences FOAD / présentielle (fil conducteur FOAD).

Cette procédure est également valable et doit être mise en œuvre pour tout changement ou mise à jour ultérieure de la plateforme FOAD choisi.

- Si la FNSPF émet un avis favorable, un courrier notifiant la décision d'autorisation de la FNSPF est adressé à l'UDSP, permettant de dispenser la formation dans ces conditions (FOAD et présentielle) et dès lors de délivrer le PSC1 fédéral ;

- Si la FNSPF émet un avis défavorable, un courrier notifiant la décision défavorable de la FNSPF est adressé à l'UDSP, interdisant de dispenser la formation dans ces conditions (FOAD et présentielle) et dès lors interdisant de délivrer le certificat PSC1 fédéral.

Le non-respect de ces conditions impératives, traduisant un non-respect du présent RIFC PSC1, peut conduire la FNSPF à décider d'une suspension ou d'un retrait de l'affiliation fédérale tant que la procédure présentée n'est pas régularisée et confirmée.

5. Validation de la FOAD

Pour valider sa FOAD, l'apprenant doit effectuer, à la fin de chaque module, un exercice d'auto-évaluation afin de s'assurer qu'il a bien acquis le contenu.

Une fois les exercices terminés, il pourra imprimer et/ou enregistrer une attestation de formation, document qu'il devra remettre à l'organisme de formation pour lui permettre de poursuivre en présentiel.

6. Programme de la partie en présentiel

Les apports de connaissances étant acquis par la FOAD, le programme de la partie en présentiel comprendra exclusivement des activités d'application, à savoir :

Apprentissage du geste

La démonstration pratique n'étant plus nécessaire grâce à la FOAD, il est toutefois indispensable de démontrer le geste à chaque début de séquence. La technique « miroir » est à privilégier pour ce type de formation.

Exercices d'application

Ils sont organisés à l'identique des formations sans FOAD ; ils permettent de valider en plus l'apprentissage de l'alerte et de la protection.

Certification

Pour être certifié, le participant doit :

- Participer à toutes les phases de la formation ;
- Réaliser ou faire réaliser* tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
** arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1^{er} secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.*
- Participer, comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

La Fiche individuelle de suivi des candidats, figurant en annexes 2 ou 3, doit être obligatoirement remplie et signée par le stagiaire et le formateur. La présence du logo de la FNSPF n'est pas obligatoire mais reste pertinente.

Tout comme la liste nominative, elle peut être modifiée dans sa forme pour y ajouter par exemple le logo de l'association formatrice affiliée sous réserve d'y conserver tous les éléments la composant.

Seul le certificat de compétences de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, dont le modèle est joint en annexe 13 du présent référentiel, validé par le ministre chargé de la sécurité civile (DGSCGC), est délivré aux candidats qui répondent aux conditions ci-dessus.

La certification est identique pour les formations « avec » et « sans » FOAD.

Annexe 1 : LISTE DU MATERIEL MINIMUM OBLIGATOIRE

Lot d'enseignement des premiers secours :

- Téléphone
- Valise maquillage
- Matériels divers, neutralisés et non dangereux, pour simulation lors de cas concrets et démonstrations (perceuse, médicaments, matériels pour pansement compressif...)

Matériels pédagogiques

- 1 mannequin pour la RCP adulte
- 1 mannequin pour la RCP enfant
- 1 mannequin pour la RCP nourrisson
- 1 coupe de tête
- Matériels d'entretien des mannequins
- 1 défibrillateur
- Tapis de sol

Annexe 2 : FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES CANDIDATS « PSC1 » (SANS FOAD)

FICHE DE SUIVI CANDIDAT

Formation PSC1 du (*date*)

Référence de la session : (*PSC1 Année / département / numéro d'ordre*)

Nom : _____ Prénom : _____ date et lieu de naissance _____

Apprentissage du geste	Fait
Libération des voies aériennes adulte/enfant	
Position latérale de sécurité	
Compressions thoraciques adulte/enfant	
Compressions thoraciques nourrisson	
Insufflations adulte/enfant/nourrisson	
Défibrillation	
Désobstruction : Claques dans le dos adulte/enfant/nourrisson	
Désobstruction : Compressions abdominales	
Désobstruction : Compressions thoraciques nourrisson Chez l'adulte obèse ou la femme enceinte	
Manœuvres physiques d'évitement du malaise vagal	
Hémorragie : Compression locale	
Hémorragie : Pansement compressif	
Hémorragie : Le garrot improvisé	
Maintien tête	
Participation à au moins une activité d'application	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Le stagiaire a (cocher les parties effectuées) :

- Participé à toutes les phases de la formation
- Réalisé ou fait réaliser tous les gestes de 1^{er} secours en apprentissage
- Participé comme sauveteur à au moins une activité d'application

Permettant la délivrance du certificat de compétences PSC 1

Fait à _____

Le _____

Signature du participant

Nom/prénom et signature du formateur

Annexe 3 : FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES CANDIDATS « PSC1 » (AVEC FOAD)

FICHE DE SUIVI CANDIDAT

Formation PSC1 (avec FOAD) du (date)

Référence de la session : (PSC1 Année / département / numéro d'ordre)

Nom : _____ Prénom : _____ date et lieu de naissance _____

Apprentissage du geste	Fait
Libération des voies aériennes adulte/enfant	
Position latérale de sécurité	
Compressions thoraciques adulte/enfant	
Compressions thoraciques nourrisson	
Insufflations adulte/enfant/nourrisson	
Défibrillation	
Désobstruction : Claques dans le dos adulte/enfant/nourrisson	
Désobstruction : Compressions abdominales	
Désobstruction : Compressions thoraciques nourrisson Chez l'adulte obèse ou la femme enceinte	
Manœuvres physiques d'évitement du malaise vagal	
Hémorragie : Compression locale	
Hémorragie : Pansement compressif	
Hémorragie : Le garrot improvisé	
Maintien tête	
Participation à au moins une activité d'application	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Le stagiaire a (cocher les parties effectuées) :

- Participé à toutes les phases de la formation
- Réalisé ou fait réaliser tous les gestes de 1^{er} secours en apprentissage
- Participé comme sauveteur à au moins une activité d'application

Permettant la délivrance du certificat de compétences PSC 1

Fait à _____

Le _____

Signature du participant

Nom/prénom et signature du formateur

Annexe 4 : LISTE NOMINATIVE DES CANDIDATS « PSC1 »



LOGO UDSP affiliée

	N° de session (PSC1 Année / département / numéro d'ordre)		Établissement et adresse de la formation		Date(s) et horaire(s) de la formation	
	NOM	Prénom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance	PSC1
1						OUI / NON
2						OUI / NON
3						OUI / NON
4						OUI / NON
5						OUI / NON
6						OUI / NON
7						OUI / NON
8						OUI / NON
9						OUI / NON
10						OUI / NON
ÉMARGEMENT DU FORMATEUR		Fait à :		Nom et prénom du formateur :		
		Le :				

Annexe 5 : QUESTIONNAIRE FIN DE FORMATION STAGIAIRE



LOGO UDSP affiliée

Questionnaire de satisfaction fin de formation

1. Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? Par :

<input type="checkbox"/>	Facebook	<input type="checkbox"/>	Site internet	<input type="checkbox"/>	Connaissance	<input type="checkbox"/>	Un pompier	<input type="checkbox"/>	Autres
--------------------------	----------	--------------------------	---------------	--------------------------	--------------	--------------------------	------------	--------------------------	--------

2. Animation du stage

	Très Satisfaisant	Satisfaisant	A Améliorer	Insuffisant
L'animation du formateur				
La présentation de la formation (objectifs, évaluation...)				
La maîtrise par le formateur des sujets abordés				
La qualité d'écoute du formateur et la clarté des explications				
Respect du programme				

3. Les moyens

	Très Satisfaisant	Satisfaisant	A Améliorer	Insuffisant
La salle (espace, disposition, confort...)				
Le matériel pédagogique (mannequins, maquillage...)				
La documentation remise aux stagiaires				

Annexe 6 : COMPTE RENDU FORMATEUR

Compte-rendu du formateur

1 - Préparation du stage

	Très Satisfaisant	Satisfaisant	A Améliorer	Insuffisant
Transmission du dossier				
Nombre de stagiaire				
Liste des participants				
Récupération du matériel				
Autres remarques				

2 - Les moyens

	Très Satisfaisant	Satisfaisant	A Améliorer	Insuffisant
La salle de cours				
Espace				
Agencement				
Matériel informatique				
Le matériel pédagogique				
Défibrillateur				
Mannequins				
Maquillage				
Autres remarques				

BILAN

Annexe 7 : PROCES VERBAL « PSC1 »



LOGO UDSP affiliée

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
 Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
 Vu la décision d'agrément n° AN75-PSC-025-2024-27 relative à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) », délivrée le 1^{er} février 2024 par le ministère de l'intérieur (DGSCGC) à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ;
 Vu la participation à toutes les étapes de la formation ;
 Vu l'arrêté préfectoral du JJ MM AAAA portant agrément de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de DEPARTEMENT pour les formations aux premiers secours ;
 L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de

Déclare :

N° de session (PSC1 Année / département / numéro d'ordre)				
Référence PV (PSC1 Année / département / numéro d'ordre)				
Noms	Prénoms	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Résultats
Fait à		Parapher et apposer la mention « Vu et approuvé », l'équipe pédagogique		
Le :		Le(s) formateur(s) (Nom, prénom et signature)		

Annexe 8 : PROCES VERBAL FORMATION CONTINUE « PSC1 »



LOGO UDSP affiliée

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
Vu la décision d'agrément n° AN75-PSC-025-2024-27 relative à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) », délivrée le 1^{er} février 2024 par le ministère de l'intérieur (DGSCGC) à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ;
Vu la participation à toutes les étapes de la formation ;
Vu l'arrêté préfectoral du JJ MM AAAA portant agrément de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de DEPARTEMENT pour les formations aux premiers secours ;
L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de
 Déclare :

N° de session (FC-PSC1 Année / département / numéro d'ordre)				
Référence PV (FC-PSC1 Année / département / numéro d'ordre)				
Noms	Prénoms	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Résultats
Fait à Le :		Parapher et apposer la mention « Vu et approuvé », l'équipe pédagogique Le(s) formateur(s) (Nom, prénom et signature)		

Annexe 9 : FIL CONDUCTEUR (PSC1)


1 ^{ère} Partie	2 ^{ème} partie	3 ^{ème} partie	4 ^{ème} partie	5 ^{ème} partie	6 ^{ème} partie
Protection Alerte					
Le citoyen de sécurité civile Protection Alerte Alerte des populations	Malaise	Perte de connaissance	Arrêt cardiaque	Obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger	Traumatismes Brûlures Plaies Hémorragies externes
40 min	50 min	40 min	1 heure 50	50 min	2 heures 10
2 séquences	1 séquence	1 séquence	1 séquence	1 séquence	4 séquences
10 apprenants par formateur					


Annexe 10 : FIL CONDUCTEUR (PSC1 FOAD)


Partie FOAD (Information, définition, risques, signes, causes et principes d'action)	Partie présentielle (Conduite à tenir, fiches techniques, phase de découverte, démonstrative et applicative)
<p>01 AC 01 : Le citoyen de Sécurité Civile 01 AC 02 : Alerte et protection des populations 01 AC 03 : Protection 01 AC 04 : Alerte 01 AC 05 : Défibrillateur automatisé externe – DAE</p>	<p>01 FT 01 : Désobstruction par des claques dans le dos 01 FR 02 : Désobstruction par compressions abdominales 01 FT 03 : Désobstruction par compressions thoraciques chez l'adulte 01 FT 04 : Désobstruction par compressions thoraciques chez le nourrisson 01 FT 05 : Compression directe 01 FT 06 : Garrot 01 FT 07 : Libération des voies aériennes 01 FT 08 : Position latérale de sécurité – PLS 01 FT 09 : Compressions thoraciques 01 FT 10 : Insufflations 01 FT 11 : Défibrillation 01 FT 12 : Manœuvres physiques 01 FT 13 : Maintien de la tête</p>
<p>01 PR 01 : Obstruction des voies aériennes 01 PR 02 : Hémorragies externes 01 PR 03 : Perte de connaissance 01 PR 04 : Arrêt cardiaque 01 PR 05 : Malaise 01 PR 06 : Plaies 01 PR 07 : Brûlures 01 PR 08 : Traumatismes</p>	


Annexe 11 : Fiches de séquences PSC1

	Fiche de séquence PSC1	
	LE CITOYEN DE SECURITE CIVILE	
	Numéro de séquence : 1 : 1^{ère} partie	Durée
	CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR, COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR	10 minutes
Nombre et type de salle : 1 salle	RÉSULTATS ATTENDUS	
	A la fin de la séquence, l'apprenant sera capable de connaître le rôle du citoyen de sécurité civile, 1 ^{er} maillon de la chaîne de 1 ^{er} secours	
	Documents Apprenant : Néant	Document Formateur : Recommandations PSC 1
Matériel de stagiaires : Néant		Matériel Collectif : Néant
CONSIGNES DE SÉCURITÉ		
PRINCIPES PEDAGOGIQUES		
Phase	Contenu - Déroulement	
1	<p style="text-align: center;"><u>Exposé interactif</u></p> <p>Le formateur amène une discussion en abordant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le premier maillon Prévenir les accidents de la vie courante ou l'aggravation de situations S'engager Être un « ambassadeur » de Sécurité Civile Impact psychologique d'une intervention 	
VALIDATION	Sans objet	Critères :
Observation(s)	Ces éléments seront repris tout au long de la formation pendant notamment les séquences du chapitre secourir une victime	

	Fiche de séquence PSC1	
	PROTECTION ALERTE	
	Numéro de séquence : 1 : 1^{ère} partie	Durée
	CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR, COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR	30 minutes
Nombre et type de salle : 1 salle	RÉSULTATS ATTENDUS	
	A la fin de la séquence, l'apprenant sera capable d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté	Documents Apprenant : Néant
	Matériel formateur(s) : Transparents, rétroprojecteur, vidéoprojecteur, supports audio	Document Formateur : Recommandations PSC 1
Matériel de stagiaires : Néant		Matériel Collectif : Néant
CONSIGNES DE SÉCURITÉ		
PRINCIPES PEDAGOGIQUES		
Phase	Contenu - Déroulement	
1	<u>Exposé interactif</u> A partir de situations d'accidents faire : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les dangers • Déterminer une conduite adaptée au danger (suppression ou évacuation de la victime) 	
2	<u>Exposé interactif</u> A partir de l'affiche « réagir en cas d'attaque terroriste » : <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les instructions pratiques. • Déterminer une conduite adaptée à la menace : S'échapper, se cacher, alerter, réaliser les gestes de premiers secours, rester vigilant. 	
3	<u>Exposé interactif</u> A partir de situations d'accidents faire : <ul style="list-style-type: none"> • Constituer une adresse • Constituer un message d'alerte 	
4	<u>Exposé interactif</u> A partir d'un support audio <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le signal d'alerte des populations (SNA-Signal National d'Alerte) • Déterminer la conduite à tenir Présenter les systèmes d'Information (médias, réseaux sociaux...) et comment réagir en cas d'attaque terroriste	
VALIDATION	Forme : Evaluation formative tout au long de la formation	Critères :
Observation(s)	Cette séquence est transversale et facultative. Elle peut être intégrée au cours des différentes séquences.	

	Fiche de séquence PSC1	
	MALAISE	
	Numéro de séquence : 2 : 2^{ème} partie	Durée
	CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR, COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR	50 minutes
Nombre et type de salle : 1 salle	RÉSULTATS ATTENDUS	
	A la fin de cette partie, l'apprenant sera capable de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'un malaise	Documents Apprenant : Néant
	Matériel formateur(s) : Transparents, rétroprojecteur, vidéoprojecteur, maquillage	Document Formateur : Recommandations PSC 1
Matériel de stagiaires : Néant		Matériel Collectif : Néant
CONSIGNES DE SÉCURITÉ		
PRINCIPES PEDAGOGIQUES		
Phase	Contenu - Déroulement	
1	Etude de cas Utiliser le vécu des apprenants, préciser la définition et l'objectif de la séquence	
2	Aux moyens de plusieurs mises en situation à l'aide d'une victime simulée : <ul style="list-style-type: none"> • Faire observer et reconnaître aux apprenants les signes d'un malaise : <ul style="list-style-type: none"> ○ De type accident cardiaque, Syndrome Coronarien Aigu (SCA). ○ De type Accident Vasculaire Cérébrale (AVC). • Démontrer la mise au repos de la victime • Démontrer la conduite à tenir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ecouter, observer. ○ Desserrer les vêtements, rassurer, protéger, se renseigner. • Démontrer la prise de traitement • Démontrer la demande d'avis médical • Démontrer la surveillance de la victime et l'application des consignes 	
3	Chaque participant fait les 3 manœuvres d'évitement du malaise vagal	
VALIDATION	Forme : Evaluation formative	Critères :
Observation(s)		


	Fiche de séquence PSC1	
	LA PERTE DE CONNAISSANCE	
	Numéro de séquence : 3 : 3^{ème} partie	Durée
	CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR, COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR	40 minutes
Nombre et type de salle : 1 salle permettant l'apprentissage du geste	RÉSULTATS ATTENDUS	
	A la fin de cette partie, l'apprenant sera capable de réaliser immédiatement les gestes de premiers secours face à une personne qui a perdu connaissance et qui respire	Documents Apprenant : Néant
	Matériel formateur(s) : Lot d'enseignement des premiers secours Transparents, rétroprojecteur, vidéo projecteur	Document Formateur : Recommandations PSC 1
Matériel de stagiaires : Néant		Matériel Collectif : Tapis de sol
CONSIGNES DE SÉCURITÉ		
PRINCIPES PEDAGOGIQUES		
Phase	Contenu - Déroulement	
1	Etude de cas (Mise en situation, vidéo, etc...)	
2	Démonstration pratique Apprentissage des gestes par technique « miroir » en binôme, Dirigés par le formateur	
3	Exercices de simulation de synthèse Après la 4 ^{ème} partie	
VALIDATION	Forme : Evaluation formative	Critères : Points clé des fiches techniques 9 et 11
Observation(s)	Prévoir (1 heure environ) des exercices de simulation de synthèse en fin de la séquence RCP, ex : <ul style="list-style-type: none"> • Personne victime d'un malaise (le formateur répond à l'alerte) • Personne victime d'une perte de connaissance (lors de la surveillance la victime retient sa respiration) • Personne en arrêt cardiaque sans DAE • Personne en arrêt cardiaque avec DAE 	

	Fiche de séquence PSC1	
	ARRÊT CARDIAQUE	
	Numéro de séquence : 4 : 4^{ème} partie	Durée
	CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR, COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR	1 heure 50
Nombre et type de salle : 1 salle permettant l'apprentissage du geste	RÉSULTATS ATTENDUS	
	A la fin de cette partie, l'apprenant sera capable de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne en arrêt cardiaque	Documents Apprenant : Néant
	Matériel formateur(s) : Lot d'enseignement des premiers secours Mannequin adulte, enfant et nourrisson et Défibrillateur de formation	Document Formateur : Recommandations PSC 1
Matériel de stagiaires : Néant		Matériel Collectif : Tapis de sol
CONSIGNES DE SÉCURITÉ		
PRINCIPES PEDAGOGIQUES		
Phase	Contenu - Déroulement	
1	<u>Démonstration en temps réel</u> Réaliser au moins 3 cycles de RCP avant la pose de DAE Faire ensuite identifier les étapes de la conduite à tenir	
2	<u>Démonstration commentée justifiée en 3 temps Chez l'adulte, l'enfant puis le nourrisson</u> <ul style="list-style-type: none"> • Compressions thoraciques Apprentissage • Insufflations adulte, enfant et nourrisson Apprentissage insufflations puis RCP • Pose du DAE <i>(Organiser un apprentissage après chaque démonstration)</i>	
3	<u>Mises en situation</u> Stagiaires intervenant en toute sécurité avec ou sans tiers face à des victimes de tout âge en transmettant une alerte Le formateur veillera à incorporer les différents risques et contraintes liés à la pose du DAE Voir fiche perte de connaissance	
VALIDATION	Forme : Evaluation formative	Critères : Points clés des tech 2, 3, 8 et 9
Observation(s)	Le formateur peut adapter le déroulement pédagogique de la séquence en fonction de l'auditoire	


Fiche de séquence PSC1

OBSTRUCTION BRUTALE DES VOIES AERIENNES PAR UN CORPS ETRANGER

	Numéro de séquence : 5 : 5^{ème} partie		Durée
	CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR, COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR		50 minutes
Nombre et type de salle : 1 salle permettant l'apprentissage du geste	RÉSULTATS ATTENDUS		Documents Apprenant : Néant
	A la fin de cette partie, l'apprenant sera capable de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'une obstruction brutale des voies aériennes		
	Matériel formateur(s) : Lot d'enseignement des premiers secours Transparents, rétroprojecteur, vidéoprojecteur Mannequins spécifiques désobstruction (adulte, enfant, nourrisson)		Document Formateur : Recommandations PSC 1
Matériel de stagiaires : Néant		Matériel Collectif : Tapis de sol	
PRINCIPES PEDAGOGIQUES			
Phase	Contenu - Déroulement		
1	Mise en situation interactive CAT face à une obstruction partielle des VA		
2	Etude de cas Cas d'une obstruction complète des VA		
3	Démonstration commentée et justifiée CAT chez l'adulte (claques dans le dos et compressions abdominales en 2 étapes)		
4	Apprentissage en miroir Claques dans le dos et compressions abdominales		
5	Démonstration commentée et justifiée CAT chez l'enfant, le nourrisson, la femme enceinte et l'obèse		
6	Apprentissage <u>Miroir</u> : femme enceinte et adulte obèse <u>Sur mannequin</u> : enfant et nourrisson		
VALIDATION	Forme : Evaluation formative	Critères : Points clés FT 4, 5 et 6	
Observation(s)			

	Fiche de séquence PSC1	
	TRAUMATISMES	
	Numéro de séquence : 6 : 6^{ème} partie	Durée
	CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR, COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR	25 minutes
Nombre et type de salle : 1 salle permettant l'apprentissage du geste	RÉSULTATS ATTENDUS	
	A la fin de cette partie, l'apprenant sera capable de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'un traumatisme	
	Matériel formateur(s) : Tableau de feutre ou magnétique Post-it	Document Formateur : Recommandations PSC 1
Matériel de stagiaires : Néant		Matériel Collectif : Tapis de sol et chaise
CONSIGNES DE SÉCURITÉ		
PRINCIPES PEDAGOGIQUES		
Phase	Contenu - Déroulement	
1	<u>Etude de cas</u> Utiliser le vécu des apprenants, préciser la définition, les signes, les causes, les risques et le principe de l'action de secours	
2	<u>Démonstration Commentée Justifiée</u> Faire la DCJ sur le maintien tête	
3	<u>Mise en situation interactive</u> CAT réalisée par un apprenant guidé par le formateur en interactivité avec les autres apprenants	
VALIDATION	Forme : Evaluation formative	Critères : Points clés FT 10
Observation(s)		

	Fiche de séquence PSC1	
	BRÛLURES	
	Numéro de séquence : 7 : 6^{ème} partie	Durée
	CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR, COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR	15 minutes
Nombre et type de salle : 1 salle permettant l'apprentissage du geste	RÉSULTATS ATTENDUS	
	A la fin de cette partie, l'apprenant sera capable de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'une brûlure	
	Matériel formateur(s) : Transparents, rétroprojecteur, vidéoprojecteur	Documents Apprenant : Néant
		Document Formateur : Recommandations PSC 1
Matériel de stagiaires : Néant		Matériel Collectif : Néant
CONSIGNES DE SÉCURITÉ		
PRINCIPES PEDAGOGIQUES		
Phase	Contenu - Déroulement	
1	<p style="text-align: center;"><u>Exposé interactif</u></p> <p>Utiliser le vécu des apprenants pour préciser la définition, les causes, les signes et le principe de l'action de secours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite à tenir face à une brûlure • Conduite à tenir particulière (chimique, électrique, par inhalation) 	
VALIDATION	Forme : Evaluation formative	Critères :
Observation(s)		

	Fiche de séquence PSC1	
	PLAIES	
	Numéro de séquence : 8 : 6^{ème} partie	Durée
	CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR, COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR	15 minutes
Nombre et type de salle : 1 salle permettant l'apprentissage du geste	RÉSULTATS ATTENDUS	
	A la fin de cette partie, l'apprenant sera capable de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'une plaie	
	Matériel formateur(s) : Transparents, rétroprojecteur, vidéoprojecteur, maquillage	Documents Apprenant : Néant
		Document Formateur : Recommandations PSC 1
Matériel de stagiaires : Néant		Matériel Collectif : Néant
CONSIGNES DE SÉCURITÉ		
PRINCIPES PEDAGOGIQUES		
Phase	Contenu - Déroulement	
1	<p style="text-align: center;"><u>Etude de cas</u></p> Présenter une situation et utiliser le vécu des apprenants pour préciser la définition, les signes, les causes, les risques et le principe de l'action de secours	
2	<p style="text-align: center;"><u>Mise en situation interactive</u></p> Faire réaliser la CAT d'une plaie grave par un apprenant en le guidant en interactivité avec les autres apprenants	
3	<p style="text-align: center;"><u>Mise en situation interactive</u></p> Faire réaliser la CAT d'une plaie simple par un apprenant en le guidant en interactivité avec les autres apprenants	
VALIDATION	Forme : Evaluation formative	Critères :
Observation(s)		

Fiche de séquence PSC1

HEMORRAGIES

Numéro de séquence : 9 : 6^{ème} partie

Durée

**CAPACITÉ(S) A PROMOUVOIR,
COMPÉTENCE(S) A ACQUERIR**

1 heure 15

RÉSULTATS ATTENDUS

Nombre et type de
salle :

1 salle

A la fin de cette partie, l'apprenant sera capable de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'un saignement abondant

**Documents
Apprenant :**
Néant

Matériel formateur(s) :
Maquillage, pansement compressif

**Document
Formateur :**
Recommandations
PSC 1

Matériel de stagiaires :
Néant

Matériel Collectif :
Tapis de sol

**CONSIGNES DE
SÉCURITÉ**

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Phase

Contenu - Déroulement

1

Démonstration en temps réel
Démonstration de l'ensemble de la CAT (compression directe + pansement compressif)

2

Démonstration commentée et justifiée
Compression directe
Le pansement compressif
Le garrot tourniquet improvisé

3

Apprentissage du geste
Le pansement compressif et le garrot tourniquet improvisé

4

Exposé interactif
Préciser la conduite à tenir face à une victime qui saigne du nez, vomit, crache du sang ou qui perd du sang par un orifice naturel

5

Cas concrets
Réaliser des cas concrets sur l'ensemble de la 6^{ème} partie

VALIDATION

Forme :
Evaluation formative

Critères :
Points clés FT 1 et 7

Observation(s)

Annexe 12 : LES 101 UNIONS DÉPARTEMENTALES DE SAPEURS-POMPIERS OU ASSOCIATIONS ASSIMILÉES AFFILIÉES à LA FNSPF POUR LES FORMATIONS « PREMIERS SECOURS »

AU 1ER JANVIER 2024

- | | |
|--|--|
| <p>1) AIN (01)</p> <p>2) AISNE (02)</p> <p>3) ALLIER (03)</p> <p>4) ALPES-DE-HTE-PROVENCE (04)</p> <p>5) HAUTES-ALPES (05)</p> <p>6) ALPES-MARITIMES (06)</p> <p>7) ARDECHE (07)</p> <p>8) ARDENNES (08)</p> <p>9) ARIEGE (09)</p> <p>10) AUBE (10)</p> <p>11) AUDE (11)</p> <p>12) AVEYRON (12)</p> <p>13) BOUCHES-DU-RHONE (13)</p> <p>14) CALVADOS (14)</p> <p>15) CANTAL (15)</p> <p>16) CHARENTE (16)</p> <p>17) CHARENTE-MARITIME (17)</p> <p>18) CHER (18)</p> <p>19) CORREZE (19)</p> <p>20) CORSE-DU-SUD (20A)</p> <p>21) HAUTE-CORSE (20B)</p> <p>22) COTE D'OR (21)</p> <p>23) COTE D'ARMOR (22)</p> <p>24) CREUSE (23)</p> <p>25) DORDOGNE (24)</p> <p>26) DOUBS (25)</p> <p>27) DROME (26)</p> <p>28) EURE (27)</p> <p>29) EURE-ET-LOIR (28)</p> <p>30) FINISTERE (29)</p> <p>31) GARD (30)</p> <p>32) HAUTE-GARONNE (31)</p> <p>33) Gers (32)</p> <p>34) GIRONDE (33)</p> <p>35) HERAULT (34)</p> <p>36) ILLE-ET-VILAINE (35)</p> <p>37) INDRE (36)</p> <p>38) INDRE-ET-LOIRE (37)
ECOLE DE SECOURS ET DE SAUVETAGE DES SAPEURS-POMPIERS D'INDRE-ET-LOIRE</p> <p>39) ISERE (38) UDSP 38 FORMATION</p> <p>40) JURA (39)</p> <p>41) LANDES (40)</p> <p>42) LOIR-ET-CHER (41)</p> <p>43) Loire (42)</p> <p>44) HAUTE-LOIRE (43)</p> <p>45) LOIRE-ATLANTIQUE (44)</p> <p>46) LOIRET (45)</p> <p>47) LOT (46)</p> <p>48) LOT-ET-GARONNE (47)</p> <p>49) LOZERE (48)</p> <p>50) MAINE-ET-LOIRE (49)</p> <p>51) MANCHE (50)</p> <p>52) MARNE (51)</p> <p>53) HAUTE-MARNE (52)</p> <p>54) MAYENNE (53)</p> | <p>55) MEURTHE-ET-MOSELLE (54)</p> <p>56) MEUSE (55)</p> <p>57) MORBIHAN (56)</p> <p>58) MOSELLE (57)</p> <p>59) NIEVRE (58)</p> <p>60) OISE (60)</p> <p>61) ORNE (61)</p> <p>62) PAS-DE-CALAIS (62)</p> <p>63) PUY-DE-DOME (63)</p> <p>64) PYRENEES-ATLANTIQUES (64)</p> <p>65) HAUTES-PYRENEES (65)</p> <p>66) PYRENEES-ORIENTALES (66)</p> <p>67) BAS-RHIN (67)</p> <p>68) HAUT-RHIN (68)</p> <p>69) RHONE (CASC) (69)
COMITE D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE « FORMATION » DES SAPEURS-POMPIERS DU DEPARTEMENT DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON</p> <p>70) HAUTE-SAONE (70)</p> <p>71) SAONE-ET-LOIRE (71)</p> <p>72) SARTHE (72)</p> <p>73) SAVOIE (73)</p> <p>74) HAUTE-SAVOIE (74)</p> <p>75) ASASPP (75, 92, 93 ET 94)
ASSOCIATION SPORTIVE ET ARTISTIQUE DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS</p> <p>76) LE BON SAMARITAIN (75 ET 92)</p> <p>77) SEINE-MARITIME (76)</p> <p>78) SEINE-ET-MARNE (77)</p> <p>79) YVELINES (78)</p> <p>80) DEUX-SEVRES (79)</p> <p>81) SOMME (80)
ASSOCIATION DES MONITEURS DE SECOURISME DE L'UDSP 80</p> <p>82) TARN (81)</p> <p>83) TARN-ET-GARONNE (82)</p> <p>84) VAR (83)</p> <p>85) VAUCLUSE (84)</p> <p>86) VENDEE (85)</p> <p>87) VIENNE (86)</p> <p>88) HAUTE-VIENNE (87)</p> <p>89) VOSGES (88)</p> <p>90) YONNE (89)</p> <p>91) TERRITOIRE-DE-BELFORT (90)</p> <p>92) ESSONNE (91)</p> <p>93) VAL D'OISE (95)</p> <p>94) GUADELOUPE (971)</p> <p>95) MARTINIQUE (972)</p> <p>96) GUYANE (973)</p> <p>97) LA REUNION (974)</p> <p>98) UNION DES SAPEURS-POMPIERS (SAINT-PIERRE ET MIQUELON) (975)</p> <p>99) MAYOTTE (976)</p> <p>100) FEDERATION POLYNESIENNE DES SAPEURS-POMPIERS (POLYNESIE) (987)</p> <p>101) UNION DES POMPIERS CALEDONIENS (NOUVELLE-CALEDONIE) (988)</p> |
|--|--|

Annexe 13 : Modèle FNSPF de Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC 1

L'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » prévoit, dans son annexe 3, les dispositions suivantes :

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION RELATIF À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT "PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1" (PSC 1)

L'aptitude à prévenir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique est reconnue par un certificat de compétences de "citoyen de sécurité civile" dont le modèle doit être conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

Chaque organisme habilité ou association nationale agréée pour la formation à l'unité d'enseignement "prévention et secours civique de niveau 1" (PSC 1) doit déposer son modèle de certificat de compétences auprès du ministre chargé de la sécurité civile pour validation avant délivrance.

Ce certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont :

- participé à toutes les phases de la formation ;*
- fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;*
- participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation).*

Ces dispositions ont été complétées par la circulaire NOR : INTE1520714C du 31 août 2015 précisant les modalités d'élaboration et de délivrance des certificats de compétences relatifs aux unités d'enseignements de sécurité civile.

Conformément à ces dispositions réglementaires, la FNSPF a élaboré un modèle de Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC 1 (exclusivement disponible auprès de la Boutique Officielle des Sapeurs-Pompiers de France de la FNSPF).

Il est le seul certificat autorisé qui doit être délivré :

- **Au titre de l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;**
- **Dispensé par les Unions départementales de sapeurs-pompiers ou associations assimilées affiliées à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations « Premiers secours ».**

Annexe 14 : Modèle FNSPF de l'attestation de formation continue de PSC 1



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE <ANNEE>

<Ville>, le <date>

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté préfectoral du <JJ MM AAAA> portant agrément de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de <DEPARTEMENT> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSC1-XXXX délivrée le XXXX relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation <référence PV>, établi en date du <date du PV> ;

Le/La Président(e) de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de <DEPT> atteste que

<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement :

« prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1)

qui s'est déroulée du <date début formation> au <date de fin formation>, à <Lieu formation> (<DEPT>).

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé(e) la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le/La Président(e) de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers de <DEPT>
<Prénom> <NOM>

FC PSC1 - FNSPF - UDSP <n° DEPT> - n° <ANNEE>/<n° attestation>

Bibliographie

- ✓ Arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- ✓ Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- ✓ Arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- ✓ Arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »,
- ✓ Arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- ✓ Arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- ✓ Décret n°2023-101 du 15 février 2023 relatif aux contrôles assurés par le préfet de département en matière de sécurité civile et de formation aux premiers secours en application de l'article L.751-3 du code la sécurité intérieure ;
- ✓ Arrêté du 12 mai 2023 fixant la liste des documents et moyens mentionnés à l'article R. 751-3 du code de la sécurité intérieure ;
- ✓ Circulaire du 11 août 2023 relative aux modalités de contrôle des associations agréées de sécurité civile et des organismes habilités à la formation aux premiers secours.